



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des Examens et Concours**

**Pôle expertise et support  
Division des Examens et Concours  
DEC 1**

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE  
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE  
CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**- Session 2022 -**

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE  
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER  
CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'état et à certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 11 août 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2022 est composé comme suit :



**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE  
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE  
CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**- Session 2022 -**

Présidente :

Mme Sylvie TAIX, secrétaire générale, DSDEN du Gard,

Vice-président :

M. Laurent BONNEL, principal, collège Victor Hugo, Sète,

Membres du jury :

M. Christophe BELLO, attaché principal d'administration d'état, responsable du service budget contractualisation, Crous, Montpellier,

M. Benoît BERTIN, attaché principal d'administration d'état, division de l'organisation scolaire, chef du bureau des lycées et lycées professionnels, rectorat, Montpellier,

M. Gilles DECLERCK, attaché principal d'administration d'état, gestionnaire, lycée Jules Ferry, Montpellier,

Mme Manuela FAVREAU-POUESSEL, attachée principale d'administration, responsable ressources humaines et appui juridique GRETA, rectorat, Montpellier,

Mme Charlotte GAUSSERAN, attachée principale d'administration d'état, conseillère RH de proximité (Hérault), rectorat, Montpellier,

Mme Sandrine VILLANUEVA-THERON, attachée principale d'administration d'état, directrice administrative adjointe en charge de la gestion des moyens, université des sciences, Montpellier,

Mme Mélody VAEREWYCK, principale, collège Frédéric Mistral, Pérols.

**ARTICLE 2 :**

La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le

**24 NOV. 2021**

Pour la rectrice et par délégation  
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL